



## Conservation - Restauration (1 stagiaire)

### Contexte

Le Musée des instruments à vent a été créé en 1888, par le Syndicat des ouvriers finisseurs en instruments de musique du village. En fondant le premier musée de facture instrumentale en France, ils ont l'ambition de conserver et mettre en valeur l'histoire et le savoir-faire liés à la fabrication locale des instruments de musique de la famille des bois.

Depuis sa création, le Musée des instruments à vent conserve, valorise et maintient en vie la mémoire des facteurs, des entreprises, des femmes et des hommes qui ont travaillé dans la région.

Labellisé « Musée de France », il présente une collection remarquable de flûtes, hautbois, clarinettes et autres instruments, du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours ainsi que des outils et machines qui retracent l'histoire économique, sociale et artistique de La Couture et sa région, spécialisées dans la facture instrumentale depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

### Missions :

- Participer aux chantiers des collections : documenter, inventorier et reconditionner divers fonds déposés au Musée ;
- Saisir les données des collections et archives dans la base de données Micromusée V7 ;
- Assister le Responsable des collections dans différentes tâches.

**Durée :** 2 mois, renouvelable

**Formation :** Étudiant/e en Licence ou Master 1 ou équivalent en Conservation-Restauration, BMA ou DMA en facture instrumentale

**Langues :** Français, Anglais

**Informatique :** Maîtrise des logiciels de Microsoft Office, Photoshop, InDesign.

**Prérequis :** Excellente connaissance des instruments à vent, capacité à travailler de manière autonome, esprit d'équipe, esprit d'initiative, rigueur, fiabilité, engagement

### Pour poser une candidature :

Envoyer les documents suivants à [emarconi@epn-agglo.fr](mailto:emarconi@epn-agglo.fr) :

- CV et lettre de motivation ;
- Diplômes ou attestations d'études inhérentes ;
- Deux lettres officielles de références professionnelles, délivrées par les instituts de formation ou par d'éventuels employeurs précédents.